

## Avenant au contrat de prestation de service

Fait le 13/05/2024  
à Biarritz

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Ci-après dénommé le "Prestataire" ;

REYJAL GUILLAUME  
31 allée docteur Robert Lafon  
Résidence Alaia 3, apt 408, 64100 BAYONNE  
N°SIRET : 90926658700015

ET

Ci-après dénommé le "Donneur d'ordre"  
Organisme de formation  
SASU INSPIRE NATION  
Branche formation : The Inspire Academy  
25 Allée du Moura 64200 Biarritz  
SIRET: 848 044 889 00014  
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 75640463864

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Les dispositions suivantes du contrat de prestation de service conclu entre le donneur d'ordre et le Prestataire le 06/05/2024 sont remplacées/complétées comme suit :

#### **Article 6 - Rémunération du Prestataire et Paiement de la rémunération**

- 6.1** Tout paiement donnera lieu à une facture à en-tête établie par le Prestataire comportant l'ensemble des indications légales en vigueur.
- 6.2** La rémunération due par Le Client au Prestataire au titre du présent contrat est de 25.00€/heure TTC pour les cours particuliers en présentiel et 25.00€/heure TTC pour les cours en visioconférence. Quant aux cours collectifs en présentiel comme en distanciel, leur rémunération est de 30.00€/heure TTC.

- Le contrat inclut un forfait linguistique de 3 heures par jour, facturé à 70€, ainsi qu'un forfait CPF d'1 heure à 25€, pour des cours dispensés en visioconférence ou en présentiel.

**6.3** Le paiement de la rémunération interviendra selon le calendrier suivant: • 45 à 60 jours après réception de la facture à en-tête établie par le Prestataire.

**6.4** Le Prestataire aura par ailleurs droit, en même temps que sa rémunération, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de la Mission préalablement validés par le Client et sur production des justificatifs correspondants

La suite reste inchangée.

Fait en 2 exemplaires, à BIARRITZ le 13/05/2024

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Maryam Igram, *The Inspire Academy*

Maryam IGRAM

SASU INSPIRE NATION  
The Inspire Academy - Ambition Coaching  
64200 BIARRITZ  
www.inspireacademy.fr  
Siret : 846 044 888 00014 - APE 8559B  
TVA: FR55846 044 889

REYJAL Guillaume



Guillaume REYJAL

lu et approuvé